

# Communiqué du Conseil d'Etat

---

21 mai 2014

La version Internet fait foi



# Sommaire

---

<b>Genève-Confédération .....</b>	<b>4</b>
Rencontre avec la députation genevoise aux Chambres fédérales .....	4
<b>Genève .....</b>	<b>5</b>
Changement dans les modalités et la consultation des associations de promotion de la mobilité douce ....	5
Correction des dernières contradictions matérielles à la nouvelle constitution .....	5
Feuille d'avis officielle : diminution des tarifs des annonces publicitaires .....	6
Enseignement et éducation spécialisés : octroi d'indemnités à différentes institutions.....	6
<b>Nominations.....</b>	<b>8</b>
Renouvellement des conseils d'administration et de fondation des institutions de droit public.....	8
<b>Entrée en vigueur de lois .....</b>	<b>11</b>
<b>Agenda des invitations à la presse .....</b>	<b>12</b>

# Genève-Confédération

---

## **Rencontre avec la députation genevoise aux Chambres fédérales**

Dans la perspective de la session d'été des Chambres fédérales, qui se tiendra du 2 au 20 juin prochain, le Conseil d'Etat a rencontré ce jour les membres de la députation genevoise dans le cadre d'un déjeuner de travail.

Les thématiques suivantes ont notamment été abordées lors de cette rencontre : la loi sur les bourses d'étude, la révision du code de procédure pénale, l'état des travaux suite aux [votations du 9 février 2014](#), le registre fédéral des détenus dangereux ou encore la loi sur le dossier électronique du patient (LDEIP).

## **Changement dans les modalités et la consultation des associations de promotion de la mobilité douce**

Le Conseil d'Etat a modifié le règlement sur la mobilité douce (RMD), du 27 novembre 2013, qui attribue au Conseil de déplacements (CODEP) la compétence de traiter de la thématique des aménagements en faveur des cyclistes sur le réseau des routes cantonales genevoises, jusqu'ici dévolue à la commission des pistes cyclables.

Le CODEP recueille l'avis des associations et usagers représentés en raison de leur implication dans la problématique des transports. Il réunit à ce titre tous les interlocuteurs nécessaires et utiles à la prise de décisions et d'orientation en la matière.

Dès lors que l'association PRO VELO et le Touring Club Suisse (TCS) sont également membres du CODEP, où les questions de mobilité douce sont déjà abordées, le Conseil d'Etat souhaite qu'elles le soient davantage et systématiquement à l'avenir dans cette enceinte.

Pour les questions d'aménagements spécifiques sur le réseau des routes cantonales, des échanges bilatéraux se dérouleront également entre les services cantonaux chargés des transports (directions générales du génie civil et des transports) et les associations concernées. Grâce à ces discussions techniques et aux orientations plus générales données par le CODEP, les consultations en matière de mobilité douce se poursuivront avec l'ensemble des interlocuteurs concernés.

La modification de ce règlement intervient dans le contexte de l'adoption, le 30 avril dernier, du projet de modification de la loi sur les commissions officielles, qui analyse, dans un souci d'efficacité et de rationalisation, la nécessité du maintien ou non d'un certain nombre de commissions officielles (voir [point de presse](#)).

*Pour toute information complémentaire : M. David Favre, secrétaire général adjoint, DETA, ☎ 022 327 96 05.*

---

## **Correction des dernières contradictions matérielles à la nouvelle constitution**

Le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil deux projets de lois destinés à corriger les dernières contradictions matérielles à la nouvelle constitution et à procéder à un certain nombre d'adaptations formelles.

La [nouvelle constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012](#), prévoit une phase transitoire de cinq ans dès son entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> juin 2013, pour procéder aux adaptations législatives nécessaires.

A cette fin, le Conseil d'Etat a été chargé d'établir un [programme législatif d'application de la nouvelle constitution cantonale](#), conformément à son art. 226, alinéa 2. Ledit programme a été déposé au Grand Conseil le 18 décembre 2013. Il est actuellement en suspens devant la commission législative. Dans son rapport, le Conseil d'Etat a dressé un inventaire des dispositions de la nouvelle constitution nécessitant une mise en œuvre. Il en ressort que la plupart des modifications destinées à la stricte mise en conformité ont d'ores et déjà été effectuées.

Dans son rapport, le Conseil d'Etat a indiqué qu'il allait déposer, d'ici la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2014, un projet de loi destiné à corriger les dernières contradictions matérielles entre la législation actuelle et la nouvelle constitution et à procéder à toutes les adaptations formelles nécessaires.

Les deux projets de lois, présentés par le biais d'un train de projets pour des raisons formelles, poursuivent ce but. Il s'agit essentiellement d'adapter les renvois à la nouvelle constitution et la formulation du contenu des dispositions légales à la nouvelle terminologie constitutionnelle.

*Pour toute information complémentaire : Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat, ☎ 022 327 95 00.*

---

### **Feuille d'avis officielle : diminution des tarifs des annonces publicitaires**

Le Conseil d'Etat a adopté une modification du règlement relatif à l'édition de la Feuille d'avis officielle de la République et canton de Genève (FAO). Cette modification consiste en une diminution des tarifs des annonces publicitaires afin de les adapter aux pratiques du marché et de renforcer l'attractivité du titre auprès des annonceurs. Cette diminution des tarifs sera effective à compter du 3 juin prochain.

La FAO est éditée les mardis et les vendredis à plus de 6000 exemplaires.

*Pour toute information complémentaire : M. Nicolas Merckling, chef du service communication et information, PRE, ☎ 022 327 90 80.*

---

### **Enseignement et éducation spécialisés : octroi d'indemnités à différentes institutions**

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi renouvelant, pour les années 2014 à 2017, les indemnités destinées à sept institutions du domaine de l'enseignement et de l'éducation spécialisés, pour un montant total annuel de 58,662 millions de francs en 2014, 58,62 millions en 2015 et 60,187 millions en 2016 et en 2017.

Les entités bénéficiaires sont :

- la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) ;
- l'Association genevoise d'actions préventives et éducatives (AGAPÉ) ;
- l'association Astural ;
- l'association Atelier X ;
- l'association Ecole protestante d'altitude de Saint-Cergue (EPA) ;
- la fondation L'ARC, une autre école ;
- l'association La Voie lactée.

Ce projet de loi s'accompagne de contrats de prestations avec chacune des entités susmentionnées. Les contrats précisent notamment le nombre de places que les institutions s'engagent à mettre à disposition de l'Etat, les périodes de prise en charge des enfants et des adolescents ainsi que leur projet pédagogique. La

conclusion de contrats de prestations a pour avantage d'assurer une visibilité et une prévisibilité améliorées quant à l'engagement de l'Etat pour les quatre prochaines années.

En matière d'éducation spécialisée, ce projet de loi s'inscrit dans la politique d'intégration, de suivi éducatif et de soutien aux familles. Il introduit un nouveau modèle de financement, basé sur les normes d'encadrement fixées par l'Office fédéral de la justice. Ce modèle permet une nette amélioration de la transparence, mais également de la prévisibilité pour tous les acteurs concernés.

En matière d'enseignement spécialisé, il est établi en liens étroits et cohérents avec la [loi sur l'intégration des enfants et jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés](#).

Par ces soutiens, l'Etat de Genève entend continuer à faire face à ses obligations dans les domaines concernés, par délégation à des institutions établies de longue date et dont la qualité des prestations est largement reconnue tant par le canton que par la Confédération.

*Pour toute information complémentaire : M. Gilles Thorel, directeur du pôle de la coordination des prestations déléguées et de la surveillance, DIP, ☎ 022 388 55 86.*

# Nominations

---

## Renouvellement des conseils d'administration et de fondation des institutions de droit public

Le Conseil d'Etat a poursuivi le renouvellement, dont les trois premières étapes ont eu lieu les [30 avril](#), [7 mai](#) et [14 mai](#) derniers, des membres des conseils d'administration ou de fondation des institutions de droit public pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 31 mai 2018.

### Conseil d'administration des Etablissements publics pour l'intégration

- Membres désignés par le Conseil d'Etat : M. Serge Bednarczyk (\*), M. Laurent Bertrand (\*), Mme Monique Baud, M. René Kamerzin, Mme Anne-Marie Oberson, M. Michel Pluss, Mme Christine Serdaly Morgan (\*).
- Membres désignés par le Grand Conseil : Mme Ayari Félix Beltrametti, Mme Bérangère Gautier.
- Membre élu par le personnel : M. Guy Valance (\*).

(\*) nouveau membre.

Le Conseil d'Etat a en outre désigné M. **Serge Bednarczyk** en tant que président du conseil d'administration des EPI. Issu du monde industriel, où il a occupé différentes fonctions de 1976 à 1986, M. Bednarczyk a été successivement directeur de la fondation Transport handicap de 1986 à 1989, puis de la fondation Pro de 1989 à 1995. En 1995, il a été nommé secrétaire général de la fondation Hans Wilsdorf, fonction qu'il a occupée jusqu'en 2012. En marge de cette dernière activité, il s'est engagé dans plusieurs institutions, notamment en qualité de président de la fondation Pro, puis de la fondation Aigues-Vertes. De par sa riche expérience, M. Bednarczyk dispose d'une très bonne connaissance du domaine du handicap, qu'il saura mettre au service des EPI.

Le Conseil d'Etat tient enfin à exprimer sa profonde gratitude à Mme **Claude Howald**, qui a œuvré avec un engagement sans faille ces dernières années en tant que présidente du conseil d'administration. Elle a mené à bien la fusion des différentes institutions qui constituent aujourd'hui les EPI (notamment EPSE, CIP, FHP). Son implication personnelle dans de nombreux projets ont permis entre autres l'ouverture du site de Thônex 2 et l'acquisition du site de la Pallanterie. Le Conseil d'Etat remercie vivement Mme Howald pour l'ensemble de ses activités en faveur des personnes en situation de handicap prises en charge au sein des EPI.

### Conseil d'administration du fonds cantonal de compensation de l'assurance-maternité

- Membre désigné par le Conseil d'Etat : Mme Christine Sayegh, présidente.
- Membres désignés par le Grand Conseil : M. Pablo Cruchon (\*), Mme Ornella Grillet (\*), Mme Laure Grivet (\*), Mme Jacqueline Retfalvi, M. Bernhard Riedweg, M. Francisco Taboada (\*), M. Jean-Philippe Terrier.
- Membres représentant les partenaires sociaux : Mme Valérie Buchs, M. Michel Reuse, M. Olivier Sandoz.

(\*) nouveau membre.

### **Conseil d'administration de l'office cantonal de compensation des allocations familiales**

- Membre désigné par le Conseil d'Etat : Mme Christine Sayegh, présidente.
- Membres représentant les partenaires sociaux : M. Nicolas Aune, Mme Martine Bagnoud, M. Joël Mugny, M. Olivier Sandoz.
- Membre représentant le département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé : M. Michel Blum.

### **Conseil de la fondation pour l'exploitation de pensions pour personnes âgées « La Vespérale »**

- Membres désignés par le Conseil d'Etat : Mme Fabienne Gautier, présidente, M. Claude Aberle, Mme Nathalie Bornoz, M. Yves Richard.
- Membres désignés par le Grand Conseil : Mme Nadine Béné, Mme Marizete Marschall-Voumard (\*), Mme Danielle Meynet-Dalmas (\*), M. Mario Vieli (\*).

(\* ) nouveau membre.

### **Conseil d'administration de l'institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD)**

- Membres désignés par le Conseil d'Etat : M. Moreno Sella (président), M. Philippe Aegerter, M. Radhouane Nouicer (\*), Mme Sandrine Longet Di Pietro.
- Membres désignés par le Grand Conseil : Mme Sabine De Clavière, M. Christophe Dunner, Mme Marie-Thérèse Engelberts, Mme Corinne Khaouchi (\*), Mme Eliane Michaud-Ansermet, M. Serge Raemy, M. Lionel Ricou.
- Membre désigné par l'Association des communes genevoises : M. François Baertschi.
- Membre désigné par l'Association des médecins du canton de Genève : M. Didier Châtelain.
- Membre désigné par le personnel de l'IMAD : Mme Malika Fischer-Lagabi.

(\* ) nouveau membre.

### **Comité de la Fondation Auguste Roth**

Membre désignés par le Conseil d'Etat : M. Jean-Christophe Bretton, Mme Gabrielle Susin Johnson.

### **Commission administrative de la Maison de retraite du Petit-Saconnex**

- Membres désignés par le Conseil d'Etat : Mme Floriane Ermacora (\*), M. Georges Chevieux, Mme Lucienne Cicurel (\*), M. Patrick-Etienne Dimier(\*).
- Membres désignés par le Grand Conseil : M. Jean-Louis Carlo (\*), M. Gilbert Catelain, Mme Christina Hangauer, M. Paolo Lupo, M. Amar Madani, Mme Margaret Richard (\*), Mme Marie-Louise Thorel (\*).
- Membre élu par les pensionnaires : Mme Josette Isler.
- Membre élu par le personnel : M. Franco Baggi-Maffioli.

(\* ) nouveau membre.

### **Conseil d'administration des cliniques genevoises de Joli-Mont et de Montana**

- Membres désignés par le Conseil d'Etat : Mme Jacqueline Gorgoni (\*), Mme Odile Brulhart, Mme Sabrina Cavallero (\*), Mme Marie Da Roxa, M. Jean-Pierre Sollberger.
- Membres désignés par le Grand Conseil : Mme Madeleine Bernasconi, Mme Anne Etienne-Nagy, M. Patrick Lapalud (\*), M. Carlos Medeiros, M. Pierre Scherb, Mme Brigitte Schneider-Bidaux (\*); un poste vacant.
- Membre désigné par l'Association des médecins du canton de Genève : Mme Dominique Hegelbach-Feller (\*).
- Membre désigné par le personnel de la clinique de Joli-Mont : Mme Chantal Vuailat.
- Membre désigné par le personnel de la clinique de Montana : M. Jean-Claude Allegro.

(\* ) nouveau membre.

Le Conseil d'Etat a en outre désigné Mme **Jacqueline Gorgoni** en tant que présidente du conseil d'administration des cliniques genevoises de Joli-Mont et de Montana. Mme Gorgoni dispose d'une grande expérience dans le domaine de l'hôtellerie et de la restauration. Au bénéfice d'une formation de comptable et après plusieurs années à œuvrer dans l'administratif et la comptabilité, Mme Gorgoni se distingue notamment depuis plus de dix ans au sein de la Société des cafetiers de Genève, en enseignant à enseigner aux futurs cafetiers-restaurateurs la comptabilité, et en les sensibilisant à l'importance et l'impact qu'ils peuvent avoir dans leur branche. Elle a créé sa propre entreprise, la Fiduciaire Fid & Gest, il y a plus de cinq ans. Elle mettra ses compétences en gestion et en finances au service des cliniques au moment où ces institutions devront être repositionnées au sein du réseau de soins genevois.

Le Conseil d'Etat tient encore à exprimer sa gratitude à Mme **Sabine Von der Weid** pour son engagement à la présidence du conseil d'administration de Joli-Mont et de Montana depuis 2006. Second établissement public médical du canton, les cliniques complètent l'offre hospitalière universitaire, notamment en termes de réadaptation. Mme Von der Weid a présidé avec succès aux destinées de cette institution durant une période où elle est confrontée à une redéfinition de ses prestations. Le vieillissement de la population et la réduction des durées des séjours de soins aigus ont en effet des conséquences importantes sur l'organisation des structures d'aval comme les cliniques de Joli-Mont et de Montana.

### **Commissions officielles**

Le Conseil d'Etat a également poursuivi le renouvellement des commissions officielles pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 31 mai 2018, conformément à la [loi sur les commissions officielles \(LCOF\) du 18 septembre 2009](#) :

- commission de santé et de sécurité au travail au sein de l'administration.
- commission de formation professionnelle du pôle « arts appliqués ».
- commission de formation professionnelle du pôle « nature et environnement ».
- commission de formation professionnelle du pôle « construction ».
- commission de formation professionnelle du pôle « technique ».
- commission de formation professionnelle du pôle « services – hôtellerie/restauration ».
- commission de formation professionnelle du pôle « santé et social ».
- commission de formation professionnelle du pôle « commerce ».
- conseil stratégique de la promotion économique.

# Entrée en vigueur de lois

Le Conseil d'Etat a arrêté l'entrée en vigueur des lois suivantes :

Loi	AUTEUR DU PL INITIAL	ENTREE EN VIGUEUR
<a href="#">Loi du 27.03.2014 ouvrant un crédit de 1'133'680F destiné à informatiser les carnets de santé des élèves, au Service de santé de la jeunesse (SSJ) et à la Clinique dentaire de la jeunesse (CDJ) (L10874)</a>	Conseil d'Etat	Samedi 24 mai 2014 (lendemain de la parution dans la FAO).
<a href="#">Loi du 28.03.2014 modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers (LaLEtr) (F 2 10) (L11260)</a>	Conseil d'Etat	Samedi 24 mai 2014 (lendemain de la parution dans la FAO).
<a href="#">Loi du 28.03.2014 accordant deux aides financières annuelles, pour les années 2012 et 2013, à des organismes œuvrant pour l'intégration des étrangers : a) une aide financière annuelle monétaire de 300'000F au Centre de Contact Suisses-Immigrés, et une aide financière annuelle non monétaire de 78'612F, correspondant au paiement du loyer des locaux, charges comprises, mis à disposition du Centre de Contact Suisses-Immigrés b) une aide financière annuelle monétaire de 290'000F à l'association Camarada (L10983)</a>	Conseil d'Etat	Samedi 24 mai 2014 (lendemain de la parution dans la FAO).
<a href="#">Loi du 28.03.2014 modifiant la loi sur l'aéroport international de Genève (LAIG) (H 3 25) (L11077)</a>	Conseil d'Etat	Samedi 24 mai 2014 (lendemain de la parution dans la FAO).
<a href="#">Loi du 14.03.2014 relatif à la préparation de l'estimation des immeubles (D 3 11) (L11313)</a>	Conseil d'Etat	Dimanche 1 <sup>er</sup> juin 2014.

*Les liens hypertexte vers les lois seront activés le jour de leur parution dans la Feuille d'avis officielle.*

# Agenda des invitations à la presse

*Sous réserve de modifications*

DATE	SUJET	LIEU	DPT	CONTACT
27 mai 11h00	Cérémonie de bouquet de chantier du nouveau bâtiment des lits des HUG	Site du chantier BDL2 rue Alcide Jentzer 17 1205 Genève	DF HUG	Roland Godel (DF) ☎ 022 327 98 07
10 juin 15h00	GEothermie2020	Salle Nicolas Bogueret 2, rue de l'Hôtel-de-Ville	DETA DALE	Grégoire Pralong ☎ 022 456 76 13 ou 076 376 73 79
11 juin <i>Heure à déterminer</i>	Présentation du programme de législature du Conseil d'Etat	Salle des Fiefs de l'Hôtel de Ville	CE	Nicolas Merckling (PRE) ☎ 022 327 90 80 ou 078 684 01 54